

FASKEN

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Avocats
Agents de brevets et de marques de commerce

800, rue du Square-Victoria, bureau 3700
C. P. 242
Montréal (Québec) H4Z 1E9
Canada

T +1 514 397 7400
+1 800 361 6266
F +1 514 397 7600
fasken.com

Le 27 mai 2020
N° de dossier : 115805.00148/10887

André Turmel
Direct +1 514 397 5141
aturmel@fasken.com

PAR SDÉ

Me Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, place Victoria – 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire de Gaz Métro
Dossier R-3867-2013 Phase 2

Chère consœur,

Par la présente, la FCEI donne suite au paragraphe 177 de la décision D-2020-047 et confirme qu'elle n'a pas d'enjeux additionnels à ajouter dans le présent débat.

Quant au traitement procédural, la FCEI est en accord avec la suggestion d'OC afin que cette question soit étudiée dans le cadre de la phase 2B et qu'une preuve sur le sujet soit déposée au moment approprié.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.



André Turmel

AT/ld

